L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

NOUVELLE-ORLEANS, LUNDI MATIN, 4 AVRIL 1853.

Imprimé et publié par
G. F. WEISSE & COMP.
Éditeurs-Propriétaires
G. F. WEISSE. N. DUPOUY.
E. DUVERGES. S. MARBY.
N° 63, RUE DE CHARTRES.
NOUVELLE-ORLEANS:
LUNDI MATIN, 4 AVRIL.

COUR SUPREME.

ÉLECTION.

L'élection des Juges de la Cour Suprême a lieu aujourd'hui. Nous ne pouvons que répéter ce que nous avons dit samedi. Que les citoyens votent selon leur conscience, mais au nom de Dieu! qu'ils se gardent de consulter leurs préférences politiques. C'est la première fois que dans notre État le peuple est appelé à élire ses juges; qu'il montre au moins un peu de cette sagesse, de cette prudence, et de ce tact qu'on lui a toujours accordé. Nous avons vu avec regret des démocrates se prononcer ouvertement en faveur de M. Slidell nos juges qu'ils le croient supérieur en lumières et en talent à M. Rouselon; mais seulement parce qu'il est de leur parti.

Ce n'est pas ainsi qu'avaient agi ceux les auteurs de la Constitution en transférant du gouvernement au peuple la désignation des juges. Il était évident que les partis resteraient étrangers à l'élection de ces derniers, et que ceux la seule qui en seraient soucieux que le peuple jugerait les plus capables et les plus dignes.

Pourquoi donc ces appels aux démocrates? Pourquoi ce système de dénigrement adopté vis à vis de M. Rouselon et d'encouragemens flattés à l'adresse de M. Slidell? Tout cela n'est pas loyal, tout cela tend à pervertir le but que s'est proposé la Constitution, car que les partis se mêlent de l'élection des juges et c'en est fait de la magistrature.

Nous sommes personnellement en faveur de M. Rouselon, et c'est point parce qu'il est whig, mais parce que nous ne voyons personne qui soit plus digne que lui d'être porté à la présidence de la Cour Suprême. Les convictions politiques n'ont rien à démêler avec l'administration de la justice; que le peuple rende un verdict en faveur de M. Slidell et nous serons les premiers à nous soumettre. Mais en quoi nous déplorons, et que l'on sait cru devoir, dans l'intérêt de la candidature de M. Slidell, rappeler à tout propos aux démocrates qu'il appartient à leur parti tandis que M. Rouselon a été depuis longtemps range sous la bannière d'un autre parti. On établit de cette triste précédent, car désormais il sera bien difficile d'empêcher les whigs et les démocrates de chercher à avancer leurs candidats et de les soutenir avec la véhémence qui marque les luttes politiques.

Nous soutenons M Rouselon parce qu'il nous semble devoir honorer la Cour Suprême. C'est un des noms les plus purs que possède le Louisiane et une des plus magnifiques intelligences de notre pays. Talent, science, énergie, fermeté, il possède toutes les qualités qui font les bons et les grands magistrats.

L'État entier votera pour le président de la Cour Suprême. Quant aux juges associés ils sont élus par district. La Nlle. Orléans est divisée en deux toute cette partie de la ville qui est située au dessous de la rue Julie vote pour le juge associé du 1er district; la partie située au dessus de la rue que nous venons de nommer vote pour le juge du 2e district. Voici d'ailleurs comme sont divisés les quatre districts:

PREMIER DISTRICT.

Paroisses Plaquemines, St Bernard, la portion de la paroisse d'Orléans située au bas du fleuve Mississippi, la portion de la ville de la Nouvelle-Orléans comprise au dessous de la ligne qui s'étend du fleuve en suivant le milieu de la rue Julie jusqu'au canal de la Nouvelle-Orléans, et de là en suivant ledit canal jusqu'au lac.

DEUXIEME DISTRICT.

La portion de la ville de la Nouvelle-Orléans située au dessus de la ligne qui s'étend du fleuve en suivant le milieu de la rue Julie jusqu'au canal de la Nouvelle-Orléans, et de là en suivant ledit canal jusqu'au lac.

TROISIEME DISTRICT.

Paroisses St Tammany, Washington, Livingston, St-Helène, Est Baton Rouge, Est Feliciana, Ouest Feliciana, Pointe Coupée, Avoyelles, Tensas, Concordia, Lafayette, Vermilion, Ste Marie, St Martin et Landry.

QUATRIEME DISTRICT.

Paroisses Calcasieu, Rapides, Sabines, Natchitoches, De Soto, Rosier, Claiborne, Bienville, Caldwell, Union, Ouachita, Morehouse, Jackson, Franklin, Catahoula, Madison, Carroll, Winn.

NOMINATIONS.

Le Président a déjà fait son nombre de nominations, mais celles de la Louisiane ne sont pas encore connues. Nous sommes probablement redevables de cet ajournement à l'élection des juges de la Cour Suprême. Ce n'est pas une élection de parti, d'ailleurs, mais on désire naturellement à Washington que M. Slidell l'emporte sur son concurrent pour la présidence de la Cour Suprême. Des nominations faites avant l'élection eussent pu porter préjudice à M. Slidell en causant des désappointements parmi un certain nombre de démocrates dont il ne veut pas aliéner les suffrages. Nous avons transmis tout la hâte des nouveaux fonctionnaires fédéraux à la Nouvelle Orléans et dans le reste de l'Union.

En attendant, voici quelques unes des nominations plus importantes faites par le Président et ratifiées par le Sénat:

Juges fédéraux.

Edward P. Little, pour le district de Plymouth, État du Massachusetts.

Samuel L. Gardener, pour le district de Sag Harbor, New-York.

Jesse Sharpe, pour le district de Delaware.

James Sands, pour le district d'Annapolis, État du Maryland.

George T. Wright, pour le district de Rappahannock, État de la Virginie.

John Horton, pour le district de Savannah, Géorgie.

John H. Harmon, pour le district de Détroit Michigan.

J. M. Kby, pour le district de Puget's Sound, Oregon.

James M. Scofield, pour le district de San Joaquin, Californie.

Lansing B. Mizner, à Sonora, en Californie.

Philip Beaupréin, pour le district de Minnesota.

Surveyors.

William C. Harker, à Providence, Rhode-Island.

Lyman Taylor, à Pawcatuck, Rhode Island.

Gordon Forbes, à Yeocomico, Virginie.

William B. Flanner, à Wilmington, Caroline du Nord.

Isaac Hutchinson, à Evansville, Indiana.

Ratifications.

O. P. Sutton, à San Francisco, Californie.

Philipa Roach, à San Francisco, Californie.

Divers.

Charles Mason, de l'Iowa, commissaire des brevets.

George W. Manypenny, de l'Ohio, commissaire des affaires Indiennes.

J. H. Obotier, de la Louisiane, sinistrateur du Bureau des Terres à Natchitoches, Louisiane en remplacement de H. Y. Waddell, démissionnaire.

Officier naval.

William H. Peden, pour le district de Wilmington, Caroline du Nord.

Ministres — On écrit de Washington que quand l'appointation de M. John Slidell au poste de ministre plénipotentiaire de l'Amérique Centrale a été soumise au Sénat, M. Soulé et ses amis ont insisté pour la ratification immédiate. M. Slidell doit au soutien de M. Buchanan, mais ses amis ne se montrent à M. Buchanan, mais ses amis ne se montrent guère satisfaits, car plusieurs d'entre eux y comptaient un peu. M. Wise est le plus désappointé de tous. M. Dawns perd également ses plus belles chances, car il est impossible que la Louisiane ait plus d'une ou deux ambassades. Le correspondant du Nord Américain de Philadelphie écrit ce qui suit: "M. Soulé n'est pas un des protégés dans le poste de ministre en Espagne, et que s'il en est offert il le refusera.

M. Thomas Francis Meagher. — Le nom de ce patriote irlandais est familier à nos lecteurs. M. Meagher est arrivé samedi dans notre ville et il demeurera demain, mardi, au premier lecture dans la Salle du Odd Fellows. Le sujet de son discours sera l'Autriche. Le procès qui a pour lieu ce moment la Nouvelle Orléans n'est pas sérieusement un homme courageux qu'a été sacrifié, fortune, honneur, famille, pour affranchir son pays de long si lourd de l'Angleterre, d'est encore un écrivain de beaucoup de talent et un orateur d'une rare éloquence. Il n'a pas cette amabilité feinte et composée qui est celle de quelques orateurs anglais: Meagher a cette chaleur qui enflamme en même temps que cette logique qui captive l'intelligence.

La vente des billets commencera ce matin: le prix en est fixé à une piastre.

Kay Wood. — On écrit de Key West, sous la date du 23 mars, que la goélette *E. G. Willard* [illegible] de la Nouvelle-Orléans à Charleston avait eu un chargement de sucre et de grasse, d'où [illegible] le feu dans le Long Key et a consumé la plus grande partie du chargement a été sauvé, mais le pavre est endommagé.

Le brick [illegible], capitaine Large, allant de Philadelphie à Key Hustle a été [illegible] le 18 [illegible] Key Hustle et a [illegible] [illegible] de marchandises [illegible] et [illegible] [illegible] dans un [illegible] [illegible].

Officier naval.

William H. Peden, pour le district de Wilmington, Caroline du Nord.

Ministres — On écrit de Washington que quand l'appointation de M. John Slidell au poste de ministre plénipotentiaire d'Amérique Centrale a été soumise au Sénat, M. Soulé et ses amis ont insisté pour la ratification immédiate. M. Slidell doit au soutien de M. Buchanan, mais ses amis ne se montrèrent à M. Buchanan, mais ses amis ne se montrèrent guère satisfaits, car plusieurs d'entre eux y comptaient un peu. M. Wise est le plus désappointé de tous. M. Dawns perd également ses plus belles chances, car il est impossible que la Louisiane ait plus d'une ou deux ambassades. Le correspondant du Nord Américain de Philadelphie écrit ce qui suit: "M. Soulé n'est pas un des protégés dans le poste de ministre en Espagne, et que s'il en est offert il le refusera.

M. Thomas Francis Meagher. — Le nom de ce patriote irlandais est familier à nos lecteurs. M. Meagher est arrivé samedi dans notre ville et il demeurera demain, mardi, au premier lecture dans la Salle du Odd Fellows. Le sujet de son discours sera l'Autriche. Le procès qui a pour lieu ce moment la Nouvelle Orléans n'est pas sérieusement un homme courageux qui a été sacrifié, fortune, honneur, famille, pour affranchir son pays de long si lourd de l'Angleterre, d'est encore un écrivain de beaucoup de talent et un orateur d'une rare éloquence. Il n'a pas cette amabilité feinte et composée qui est celle de quelques orateurs anglais: Meagher a cette chaleur qui enflamme en même temps que cette logique qui captive l'intelligence.

La vente des billets commencera ce matin: le prix en est fixé à une piastre.

Kay Wood. — On écrit de Key West, sous la date du 23 mars, que la goélette *E. G. Willard* [illegible] de la Nouvelle-Orléans à Charleston avait eu un chargement de sucre et de grasse, d'où [illegible] le feu dans le Long Key et a consumé la plus grande partie du chargement a été sauvé, mais le pavre est endommagé.

Le brick [illegible], capitaine Large, allant de Philadelphie à Key Hustle a été [illegible] le 18 [illegible] Key Hustle et a [illegible] [illegible] de marchandises [illegible] et [illegible] [illegible] dans un [illegible] [illegible].

BRAZOS SANTIAGO.

Par le steamer *Fashion*, capitaine Lawlors, arrivé hier soir dans notre port, nous avons reçu les journaux de Brownsville jusqu'au 30 mars. Le bruit courait que la petite ville américaine d'Edinburg, située sur les bords de Rio Grande, vis à vis de Reynosa, était tombée au pouvoir des aventuriers de capitaine Norton qui l'avaient détruite. On ajoutait ces rumeurs alarmantes ne sont pas fondées. On avait également que Norton, après cet exploit, aurait traversé le fleuve et se serait emparé de Reynosa à la tête de soixante hommes. Ces flibustiers, acquis depuis longtemps à la cause de Carvajal, seraient les deux alcades de la ville et les forcer à, en les menaçant de les pendre, de leur payer une somme de quatre mille piastres. L'irrité tant est grande parmi les Américains, et des meetings publics ont été immédiatement organisés; il sera sans doute décidé qu'une aventurière de Carbajal serait considérée et traitée comme de véritables brigands. C'est ce qu'il y aurait de mieux à faire. C'est une honte pour le Texas de servir d'asile à un individu qui profite de la protection que leur accordent nos lois pour passer sur le territoire mexicain et y commettre des actes inouis de brigandage.

HAVANE.

L'*Isabel* a apporté à Charleston des avis récents de la Havane. Le bruit s'était répandu dans l'île que les troupes formant la garnison de Santiago s'étaient révoltées, mais il paraît que la rumeur n'était point fondée. On avait même cru que serait arrivée une fort jolie histoire. Une compagnie ayant reçu l'ordre d'assister à l'exécution d'un châtiment, les caporaux s'y seraient refusés. Les officiers les auraient alors frappés à coups de plat de sabre. Les soldats, irrités au dernier point, se seraient précipités sur les officiers, auraient arraché les caporaux de leurs mains et sérieusement maltraité pris la clef des champs. Quelques uns d'entre ayant été repris, auraient été condamnés à mort, mais les officiers auraient différé l'exécution de cette peine dans la crainte d'une révolte générale de la garnison.

Les voleurs sont extrêmement nombreux dans le voisinage de Guiveau, à douze lieues environ de la Havane. Deux bandes se comptent de trois hommes chacune, étoient notoirement avoir affaire à la police, se sont chargées avec impétuosité et n'ont découvert leur erreur que quand le champ de bataille était déjà jonché de blessés.

EUROPE.

Le steamer *Asiatic* est arrivé à New York dans la soirée du 23 mars. Il apporte des nouvelles d'Angleterre jusqu'au 12 du mois dernier et de France jusqu'au 10. Nous avons reçu d'ailleurs quelques parisiennes, mais nos journaux européens sont restés en arrière; ils nous parviendront selon toute probabilité ce matin.

Les avis d'Angleterre n'offrent aucun intérêt. Ceux de France ne sont guère plus importans. Le général Aupick, l'ambassadeur de France à Madrid, M. Lebrun, ancien pair de France, et le baron Thiolen, membre du Corps Législatif, sont nommés sénateurs. Le sénat compte maintenant 144 membres.

Le couronnement de l'Empereur et de l'Impératrice aura lieu, dit on, avant le mois de mai.

Le ministre des travaux publics a affecté 50,000 francs à l'achèvement du Canal de Caen.

Un décret impérial allègeant les crêpes de l'Inde d'importation anglaise des restrictions apportées à leur introduction en France par l'ordonnance du 5 février 1820.

Un bey de Tunis doit arriver prochainement à Paris.

Le *Moniteur* annonce qu'un décret nommant la 2e et la 3e section du quatre décembre politique, y portera incessamment dans ses colonnes.

Il roque au Suisse une vive irritation contre l'Autriche par suite des mesures rigoureuses qu'a prises cette dernière puissance. Il circule de toutes parts des pétitions demandant la convocation du Conseil fédéral. Le peuple réclame aujourd'hui exécutif de n'avoir point publié leur notre du célèbre manifeste et de n'avoir point adresse ensuite au appela la nation.

Charles Jolibal, ancien gouverneur des enfans de Kossuth, Charles Audiffly, Vou Dewenjay, Ella, Caspar Nourlopy et Samuel Sarkoy ont été exécutés Peath le 3 du mois dernier, pour crime de haute trahison.

Le pays, du reste, paraît plus hardement que jamais sur les milieux. Du 6 au 26 février le nombre des arrestations s'est élevé à plus de 100. Il est défendu d'absorber une semblable. Pour franchir les portes de la ville il faut être muni d'un passeport ou à gîte. Plusieurs brigades doivent venir renforcer l'armée autrichienne.

A Bistouse la situation est presque aussi triste qu'à Milan. Trois personnes, accusées de délits politiques, devaient y être pendues le 3 de ce mois. Vingt-cinq autres habitans ont été condamnés à mort.

Les Autrichiens occupent le fort de Belvédère et les hauteurs de Basso et en ont fait enlever l'artillerie moderne.

CORRESPONDANCE DE L'ABEILLE.

Paris, le mars 1853.

Mesdames,

Un accès de rétention qui m'est venu depuis quelques jours m'empêche de vous entretenir des événemens de la quinzaine. Ne vous étonnez donc pas si je reviens sur ce sujet, et si je vous parle, à la place d'hommes, des faits nouveaux qui ont eu lieu depuis le départ de mon courrier, à six heures du matin, jusqu'à cette heure.

Le *Moniteur* nous avait annoncé que, pendant la durée du mois de février d'abondance, il n'y aurait pas de réquisitions collectives de la conscription annuelle de 1853, jusqu'à ce que les conseils de revision, tenus dans les départemens, pourraient savoir leurs listes salutes, au grand contentement de MM. les rédacteurs de l'*Univers*, et à l'étonnement de ceux de nos lecteurs qui sont au fait des attributions de modalités leurs dépenses qui sont, et à ceux qui, au contraire, ne les connaissent point, et à ceux qui, bien qu'ils en connaissent les [illegible] et [illegible] [illegible] [illegible]